



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 30 novembre 2016

Selon la vérificatrice générale, l'Ontario n'a pas établi de normes provinciales exhaustives en matière de santé mentale

(TORONTO) Le nombre de personnes qui se rendent aux salles d'urgence pour des problèmes de santé mentale a augmenté de 21 % durant la période de 5 ans terminée en 2015-2016, mais l'Ontario n'a pas établi de normes provinciales en matière de santé mentale devant être appliquées par les hôpitaux au titre des admissions, des traitements et des mises en congé, et il n'a pas encore fixé d'échéancier en vue de la création de telles normes, observe la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2016*.

« Chaque hôpital psychiatrique spécialisé a créé ses propres normes, qui peuvent varier d'un hôpital à l'autre en Ontario », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui, après le dépôt de son rapport à l'Assemblée législative.

« La plupart des hôpitaux psychiatriques spécialisés mettent en oeuvre de nouvelles méthodes de traitement pour mieux traiter certaines maladies mentales. Cependant, il n'y a aucun processus officiel permettant de partager ces nouvelles méthodes avec les autres hôpitaux psychiatriques spécialisés et les hôpitaux généraux », a-t-elle ajouté.

Les quatre hôpitaux psychiatriques spécialisés de l'Ontario sont les seuls hôpitaux à fournir principalement des services de santé mentale, et ils englobent environ la moitié des lits de soins psychiatriques de longue durée de la province en vue de traiter les patients atteints des formes de maladie mentale les plus graves et les plus complexes.

« Les temps d'attente aux hôpitaux psychiatriques spécialisés ont augmenté entre 2011-2012 et 2015-2016, certains patients devant attendre plus de trois mois pour recevoir des traitements. Les personnes atteintes des formes de maladie mentale les plus graves et les plus complexes qui ne reçoivent pas des traitements appropriés en temps opportun représentent un danger pour elles-mêmes ou pour les autres », a mentionné Mme Lysyk.

Voici d'autres importantes constatations du rapport :

- Contrairement aux autres hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques spécialisés ne sont pas financés selon le volume de demandes de services, et le Ministère ne recueille pas de renseignements pertinents sur ces hôpitaux ou ne procède pas à l'analyse de tels renseignements pour l'aider à prendre des décisions en matière de financement.
- Notre examen des dossiers de patients à deux hôpitaux psychiatriques a révélé que les plans de soins n'étaient pas toujours établis et mis à jour en temps opportun.
- Entre 2011-2012 et 2015-2016, dans la province, le nombre de lits pour les patients atteints des formes de maladie mentale les plus graves et les plus complexes a chuté de 134, ce qui incluait 32 lits de moins dans les hôpitaux psychiatriques spécialisés. Durant cette période, à l'échelle de la province, le pourcentage de visites répétées à l'urgence dans un délai de 30 jours pour des problèmes liés à la toxicomanie et à la santé mentale ont augmenté respectivement de 18 % et de 9 %.

- Entre 2011-2012 et 2015-2016, environ 1 lit sur 10 dans les hôpitaux psychiatriques spécialisés était occupé par une personne qui n'avait pas besoin de soins spécialisés, mais ces patients ne pouvaient recevoir leur congé en raison de l'absence de places disponibles dans des logements avec services de soutien en milieu communautaire ou des foyers de soins de longue durée.
- L'absence des services nécessaires à l'échelle de la province a obligé le Ministère à dépenser près de 10 millions de dollars pour envoyer 127 jeunes se faire traiter aux États-Unis.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.

 @OntarioAuditor